

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1151

2 juin 2010

### SOMMAIRE

<b>A Concepts</b> .....	<b>55231</b>	<b>Lubelstore</b> .....	<b>55235</b>
<b>By Lux Promotions S.à r.l.</b> .....	<b>55216</b>	<b>Lux Management Holding SA</b> .....	<b>55236</b>
<b>Carman</b> .....	<b>55214</b>	<b>Minerva Holding S.A.</b> .....	<b>55248</b>
<b>CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l.</b> .....	<b>55237</b>	<b>Min Invest S.A.</b> .....	<b>55235</b>
<b>CD&amp;R Osprey Investment S.à r.l.</b> .....	<b>55247</b>	<b>Mirax S.A.</b> .....	<b>55205</b>
<b>Charles Street Immobilières S.A.</b> .....	<b>55205</b>	<b>MNW Trade &amp; Management S. à r.l.</b> .....	<b>55232</b>
<b>Chipnet S.A.</b> .....	<b>55210</b>	<b>Montevideo Invest S.A.</b> .....	<b>55204</b>
<b>C.P.O. International S.A.</b> .....	<b>55215</b>	<b>Morumbi S.A.</b> .....	<b>55247</b>
<b>Crista Invest</b> .....	<b>55237</b>	<b>Murciélago S.à r.l.</b> .....	<b>55235</b>
<b>Cristall S.A.</b> .....	<b>55202</b>	<b>Murciélago S.à r.l.</b> .....	<b>55235</b>
<b>EM-Jot S.à r.l.</b> .....	<b>55202</b>	<b>Murciélago S.à r.l.</b> .....	<b>55235</b>
<b>EM-Jot S.à r.l. SPF</b> .....	<b>55202</b>	<b>Occam S.A.</b> .....	<b>55248</b>
<b>Exterius Luxembourg S.A.</b> .....	<b>55209</b>	<b>Ora S.A.</b> .....	<b>55214</b>
<b>Financière Prooftag Sàrl</b> .....	<b>55232</b>	<b>RBC Dexia Investor Services Participa- tions S.à r.l.</b> .....	<b>55215</b>
<b>Gefin S.A.</b> .....	<b>55205</b>	<b>Regina Holding S.à r.l.</b> .....	<b>55216</b>
<b>Hostcare Investissement S.A.</b> .....	<b>55214</b>	<b>SGBTIF</b> .....	<b>55236</b>
<b>Ideelogis s.à r.l.</b> .....	<b>55232</b>	<b>Shaftesbury Asset Management Group (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>55216</b>
<b>Imperial Group</b> .....	<b>55209</b>	<b>Simauchan Development S.A.H.</b> .....	<b>55213</b>
<b>Intercoiffure Eddy S.à r.l.</b> .....	<b>55237</b>	<b>Sweelinck Holding S.A.</b> .....	<b>55213</b>
<b>Iskra S.A.</b> .....	<b>55210</b>	<b>Temple Fortune Shipping and Investment Company S.A.</b> .....	<b>55205</b>
<b>KPI Retail Property 20 S.à r.l.</b> .....	<b>55237</b>	<b>Terra Venture Partners S.C.A., SICAR</b> ..	<b>55213</b>
<b>KPI Retail Property 21 S.à r.l.</b> .....	<b>55236</b>	<b>Union Investment Luxembourg S.A.</b> .....	<b>55215</b>
<b>Lagrange Distribution S.A.</b> .....	<b>55214</b>	<b>Weather Investments II Sàrl</b> .....	<b>55214</b>
<b>Les Restaurants du Majestic SA</b> .....	<b>55236</b>		
<b>Leto Investments S.à r.l.</b> .....	<b>55213</b>		
<b>Louvigny Participations II S.A.</b> .....	<b>55236</b>		

**Cristall S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 107.892.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRISTALL S.A.  
Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010056331/12.

(100057426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**EM-Jot S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,  
(anc. EM-Jot S.à r.l.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 122.246.

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of April.  
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Piotr Mikolaj MICHALSKI, company's director, residing ul. Jodlowa 35, P-30251 Krakow, Poland, born on November 13<sup>th</sup>, 1974 in Krakow (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated April 14<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of EM-JOT S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on 28 November 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 97 of 1 February 2007.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the object of the Company from an object "Soparfi" into an object "SPF" (a "family asset management company" "société de gestion de patrimoine familial")

*Second resolution*

The sole shareholder decides the subsequent amendment of articles 1,2,4,6 and 19 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended and as completed by the law of May 11<sup>th</sup>, 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial (SPF for short), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company."

" **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company can not have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF")."

" **Art. 4.** The Company will have the name "EM-JOT S.à r.l. SPF.", a family asset management company."

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, all fully paid-up.

The shares are held by the investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF."

" **Art. 19.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)"."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (EUR 1,100).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Piotr Mikolaj MICHALSKI, administrateur de société, demeurant ul. Jodlowa 35, P-30251 Cracovie, né le 13 novembre 1974 à Cracovie(Pologne),

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société EM-JOT S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 1<sup>er</sup> février 2007.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société d'un objet "Soparfi" en objet "SPF" société de gestion de patrimoine familial.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide en conséquence de modifier les articles 1,2,4,6 et 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), ainsi

que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle."

" **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial "SPF".

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination "EM-JOT, S.à r.l SPF", société de gestion patrimoine familial."

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur."

" **Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CENT EUROS (EUR 1.100).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17404. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010056968/138.

(100057589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

#### **Montevideo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 107.531.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTEVIDEO INVEST S.A.  
Régis DONATI / Jacopo ROSSI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010056332/12.

(100057422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Gefin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 98.509.

—  
Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEFIN S.A.  
Régis DONATI / Robert REGGIORI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010056333/12.

(100057420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Temple Fortune Shipping and Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 27.399.

—  
Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEMPLE FORTUNE SHIPPING AND INVESTMENT COMPANY S.A.  
KARA Mohammed / DONATI Régis  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010056334/12.

(100057413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Charles Street Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 120.105.

—  
Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHARLES STREET IMMOBILIERES S.A.  
Régis DONATI / Robert REGGIORI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010056335/12.

(100057411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Mirax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg B 152.643.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am dreiundzwanzigsten April.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

Herr Michail PESSIS, Kaufmann, geboren zu Tschernowtzy (Ukraine) am 17. November 1978, wohnhaft in D-54344 Kenn, Triererstrasse 41.

Welcher Komparsent erklärt hiermit eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

## I. Name, Sitz, Dauer und Zweck der Gesellschaft

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht unter dem Namen "MIRAX S.A." (die "Gesellschaft") gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, der unter Einhaltung der in der Satzung vorgesehenen Bestimmungen gefasst wird, an jeden anderen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft innerhalb des Stadtgebietes an jeden anderen Ort verlegt werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen oder Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme hat jedoch in keiner Weise Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer solchen Verlegung hat durch die Organe der Gesellschaft zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien, Handel mit Gütern jeglicher Art und die Verwaltung von Firmen. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen und gewähren, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

## II. Grundkapital - Genehmigtes Kapital

**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000.-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100.-).

Die Aktien haben die Form von Namens- oder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Generalversammlung, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung abgeändert werden.

## III. Verwaltung - Kontrolle

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen.

Sofern die Gesellschaft nur mit einem Aktionär gegründet wird oder sofern anlässlich einer Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, kann sich der Verwaltungsrat aus einem einzigen Mitglied zusammensetzen und zwar bis zur ordentlichen Generalversammlung, die stattfindet, nachdem die Existenz von mehr als einem Aktionär festgestellt wurde.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden. Sofern die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, erfolgt die Ernennung und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder durch diesen alleinigen Aktionär.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, ist entweder eine ausserordentliche Generalversammlung einzuberufen, auf der ein neues von der Generalversammlung zu wählendes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen ist, oder das freigewordene Amt von den verbleibenden Verwaltungsratsmitgliedern vorläufig zu besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl des neuen Verwaltungsratsmitgliedes durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden wird die Sitzung des Verwaltungsrats von einem durch die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder per Mehrheitsbeschluss gewählten Vorsitzenden geleitet.

Versammlungen des Verwaltungsrats werden vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Die Einberufung erfolgt mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise an alle Verwaltungsratsmitglieder mindestens achtundvierzig (48) Stunden vor der Versammlung.

Die Verwaltungsratsmitglieder können auf eine Einberufung verzichten.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten kann. Die Bevollmächtigung dazu kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erteilt werden. Sofern der Verwaltungsrat aus einem einzelnen Mitglied besteht, nimmt dieses die Funktionen des Verwaltungsrates wahr.

Die Verwaltungsratsmitglieder können Ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Die Teilnahme an einer Verwaltungsratssitzung kann auch telefonisch oder per Videokonferenzschaltung oder auf ähnlicher vom Verwaltungsrat beschlossener Art und Weise erfolgen. Die Teilnahme unter diesen Umständen ist gleichwertig zur Teilnahme in Person.

In dringlichen Fällen können Verwaltungsratsbeschlüsse im Umlaufverfahren erfolgen, wobei die Beschlüsse auf einem oder mehreren gleichlautenden Dokumenten, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen sind, dokumentiert werden.

Die oberen Vorschriften gelten nicht im Falle eines einzelnen Verwaltungsratsmitglieds.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit, und im Falle eines einzelnen Verwaltungsratsmitglieds durch dieses, getroffen, sofern in der Satzung oder im Gesetz kein anderes Quorum bzw. keine Einstimmigkeit geregelt ist. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 10.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, durch die Unterschrift dieses Verwaltungsratsmitgliedes, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

**Art. 14.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare kontrolliert, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Anzahl und ihre Vergütung festlegt und die Ernennung wieder aufheben kann.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

#### IV. Generalversammlung

**Art. 15.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar jedes Jahr am letzten Donnerstag des Monats Juni um 14 Uhr.

Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die jährliche Generalversammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

**Art. 17.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen.

Eine Generalversammlung muss einberufen werden, falls ein oder mehrere Aktionäre, die zusammen mindestens zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 18.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen. Für den Fall, dass eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.



## V. Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

**Art. 19.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresbeschluss in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht vor.

**Art. 20.** Vom gesetzlich definierten Nettogewinn des Geschäftsjahres werden fünf (5) Prozent abgezogen und der gesetzlichen Rücklage zugewiesen; diese Verpflichtung besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzliche Rücklage die Höhe von zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden zahlen.

**Art. 21.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehreren Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 22.** Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch die Satzung geregelt sind, werden nach den anwendbaren Gesetzen bestimmt.

### *Übergangsbestimmungen*

Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2011 statt.

### *Zeichnung der Aktien*

Sodann wurden sämtliche Aktien vom alleinigen Komparanten gezeichnet.

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden zu 100% in Bar eingezahlt, so daß der Gesellschaft die Summe von EUR 31.000,- ab heute zur Verfügung steht, worüber der amtierenden Notarin der Nachweis erbracht wurde.

### *Feststellung*

Die unterzeichnete Notarin stellt fest, daß alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

### *Kosten*

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder berechnet werden, wird auf 1.500.-Euros abgeschätzt.

### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat sich der Komparant, der das gesamte Kapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachtet, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Wird zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied ernannt:

Herr Michail PESSIS, Kaufmann, geboren zu Tschernowtzy (Ukraine) am 17. November 1978, wohnhaft in D-54344 Kenn, Triererstrasse 41.

#### *Zweiter Beschluss*

Zum Kommissar wird bestellt:

Frau Eleonora PESSIS, Kauffrau, geboren zu Tschernowtzy (Ukraine) am 22. März 1958, wohnhaft in D-54294 Trier, Anton Casparystrasse 1.

#### *Dritter Beschluss*

Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes sowie des Kommissars erlischt automatisch mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2015.

#### *Vierter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft im Innern der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu verlegen.



Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch die amtierende Notarin, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit der Notarin die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Pessis, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2010. Relation: EAC/2010/4778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010056983/180.

(100057810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

### **Exterius Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.442.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTERIUS LUXEMBOURG S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010056336/12.

(100057409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

### **Imperial Group, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.041.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Auszug der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 8. April 2010.*

Im Jahre zweitausendzehn, den achten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques DELVAUX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung von seinem verhinderten Amtskollegen Notar Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, welcher Depositar von der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("Société d'investissement à capital variable") "IMPERIAL GROUP", mit Sitz in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer

in Liquidation gesetzt auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg am 8. Februar 2010.

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 133.041

Folgende Beschlüsse wurden einstimmig angenommen:

#### *Vierter Beschluss*

Die Versammlung erklärt die Liquidation der Gesellschaft für abgeschlossen, die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren vom heutigen Tage angerechnet, in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer aufbewahrt und alle nicht verteilte Guthaben werden bei der Caisse de Consignations hinterlegt.

Gezeichnet: R. FUNK, B. PAMSL M. BOESEN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/15978. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSZUG.

Luxemburg, den 21. April 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010058196/29.

(100058390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

**Chipnet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 65.175.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010056346/13.

(100057168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Iskra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel.  
R.C.S. Luxembourg B 53.335.

L'an deux mille dix, le seize avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISKRA S.A., avec siège social à L-3377 Leudelange, 13, rue de la gare, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 30 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 105 du 29 février 1996 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.335.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par devant M<sup>e</sup> Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 3 novembre 2006 publiée au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 2319 du 13 décembre 2006

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2A Boulevard Joseph II.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Que la totalité des titres au porteur représentant les douze (12) actions du capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), d'une valeur nominale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont présentés, il est constaté que la présente assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront annexées aux présentes les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare à 4, Um Kiesel L-6691 MOERSDORF et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Modification des articles 6 à 10 (inclus) des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 6.** "La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la Société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut-être limitée à un membre.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou administrateur unique, auquel cas, la personne morale devra désigner un représentant permanent, personne physique.

Les administrateurs ou l'administrateur unique, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs ou l'administrateur unique élus sans indication de durée de leur ou de son mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans."

**Art. 7.** "Le conseil désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être attribuée à un administrateur présent. Il ne peut délibérer que si la majorité des membres est présente. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Le mandat entre administrateurs, qui peut-être donné par écrit, et tout autre moyen de communication électronique est admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, peuvent émettre leur vote sur les questions de l'ordre de jour par lettre ou télégramme, télex, email, télécopie confirmé par écrit."

**Art. 8.** "En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement par cooptation, à la majorité des votes sans pouvoir modifier la catégorie de l'administrateur vacant, si de telles catégories ont été demandées par l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de la première réunion qui suivra la cooptation, procédera à l'élection définitive."

**Art. 9.** "Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale des actionnaires."

**Art. 10.** "Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeur(s), gérant (s) ou autre(s) agent (s) ou à des tierces personnes qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou, en présence d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier ou par la signature du délégué du conseil d'administration, agissant dans la limite de ses pouvoirs."

3.- Acceptation de la démission des administrateurs et administrateur délégué à la gestion journalière de la Société et décision de leur octroyer par vote spécial décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

4.- Nomination de trois administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

5. Nomination d'un administrateur délégué à la gestion journalière de la Société.

6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes".

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide, de transférer le siège social de la société de son adresse de L -3377 Leudelange, 13, rue de la Gare à 4, Um Kiesel L-6691 MOERSDORF et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante;

"Le siège social est établi à dans la commune de Mompach."

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier les articles 6 à 10 (inclus) des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 6.** "La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la Société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut-être limitée à un membre.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou administrateur unique, auquel cas, la personne morale devra désigner un représentant permanent, personne physique.

Les administrateurs ou l'administrateur unique, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs ou l'administrateur unique élus sans indication de durée de leur ou de son mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans."

**Art. 7.** "Le conseil désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être attribuée à un administrateur présent. Il ne peut délibérer que si la majorité des membres est présente. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, et tout autre moyen de communication électronique est admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, peuvent émettre leur vote sur les questions de l'ordre de jour par lettre ou télégramme, télex, email, télécopie confirmé par écrit."

**Art. 8.** "En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pouvoir à son remplacement par cooptation, à la majorité des votes sans pouvoir modifier la catégorie de l'administrateur vacant, si de telles catégories ont été demandées par l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de la première réunion qui suivra la cooptation, procédera à l'élection définitive."

**Art. 9.** "Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale des actionnaires."

**Art. 10.** : "Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeur (s), gérant (s) ou autre(s) agent (s) ou à des tierces personnes qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou, en présence d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier ou par la signature du délégué du conseil d'administration, agissant dans la limite de ses pouvoirs."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs actuels de la Société, et administrateur délégué à la gestion journalière et décide par vote spécial de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée de six années, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Yann Dee Depraetere, née le 26 octobre 1981 à Séoul demeurant professionnellement à, Um Kiesel L-6691 MOERSDORF - Madame K'ora Lee Depraetere, Administrateur de sociétés, née le 4 janvier 1980 à Séoul (Corée), demeurant 14, Ashridge Close, Northland road, Southampton S015 2GX Hampshire (UK).

- Madame Tahnee Depraetere, Administrateur de sociétés, née le 22 février 1986 à Séoul demeurant à 4, Aland Court, Finland Street, London SE16 7LA

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée ordinaire de 2015.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur délégué à la gestion journalière Madame Yann Dee Depraetere, née le 26 octobre 1981 à Séoul demeurant professionnellement à, Um Kiesel L-6691 MOERSDORF

Son mandat expirera lors de l'assemblée ordinaire de 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J. Bach, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17431. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur :(signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010058206/149.

(100058663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

**Simauchan Development S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 45.961.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2010056347/13.

(100057167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Sweelinck Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 36.869.

Le bilan de dissolution au 11 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SWEELINCK HOLDING S.A.*  
*Le Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2010056350/12.

(100056878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Leto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 132.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

Certifié conforme et sincère  
*Pour la société*  
Manfred Zisselsberger  
Gerant

Référence de publication: 2010056351/15.

(100057216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Terra Venture Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 128.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TERRA VENTURE PARTNERS SCA SICAR*  
SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010056356/13.

(100057523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Weather Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weather Investments II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010056358/11.

(100057511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Carman, Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 143.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010056504/13.

(100057458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Lagrange Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.037.

Le bilan au 31/10/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056512/10.

(100057376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Hostcare Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 68.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010056354/12.

(100057375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Ora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010056355/12.

(100057377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**C.P.O. International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.895.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.P.O. INTERNATIONAL S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010056357/12.

(100057513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**RBC Dexia Investor Services Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 117.588.

---

En date du 14 avril 2010, Monsieur Laurent Vanderweyen a démissionné de sa fonction de gérant de RBC Dexia Investor Services Participations S.à.r.l. et a été remplacé en date du 22 avril 2010 par Monsieur Frank Van Hoornweder.

De ce fait, le Conseil de Gérance se compose à partir du 22 avril 2010 comme suit:

M. Jean-Michel LOEHR

M. Frank VAN HOORNWEDER

Adresse professionnelle: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. José PLACIDO

M. Rob WRIGHT

RBC Dexia Investor Services Participations S.à.r.l.  
Frank Van Hoornweder / Jean-Michel Loehr

Référence de publication: 2010056658/17.

(100057000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.679.

---

*Abschlussprüfer der Gesellschaft*

Am 20. April 2010 hat die ordentliche Generalversammlung der Union Investment Luxembourg S.A. die KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2010 bestellt. Die Berufsadresse der KPMG Audit S.à r.l. lautet 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Die Bestellung endet mit Ablauf der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. April 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.  
308, route d'Esch  
L-1471 Luxembourg  
Maria Löwenbrück / Rudolf Kessel

Référence de publication: 2010057350/18.

(100057865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---



**By Lux Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 120.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010056502/13.

(100057405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Shaftesbury Asset Management Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 117.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010056503/13.

(100057436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Regina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 152.638.

STATUTES

In the year two thousand ten, the ninth day of April, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Regina Holding N.V., a company existing and organised under the laws of Netherlands Antilles, having its registered office at Schottegatweg Oost 44, Curaçao, Netherlands Antilles, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industry in Curacao, Netherlands Antilles, under number 45844(0) (the Company).

There appeared:

QMH Investments (B.V.I.) Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1476321 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Doris Chan, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

(A) the Sole Shareholder has resolved by resolutions dated 1 April 2010, among others, the transfer of the Company's registered office, with continuation of its legal existence, to the Grand Duchy of Luxembourg which resolution has been recorded by a Netherlands Antilles notary;

(B) all of the 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) ordinary shares with a par value of EUR 1 (one Euro), representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euro) are present or duly represented at the Meeting;

(C) the Sole Shareholder represented confirms that it had due notice, and been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Sole Shareholder decides to waive the convening notice. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

(D) a certificate indicating the ultimate beneficial owner of the Company has been provided to the undersigned notary;

(E) it results from (i) the closing balance sheet of the Company dated as of 31 March 2010 that the assets of the Company amount to USD 10,637,542 (ten million six hundred and thirty-seven thousand five hundred and forty-two United States Dollars) corresponding to EUR 7,873,245.50 (seven million eight hundred and seventy-three thousand two hundred and forty-five Euro and fifty Euro Cents) based on the exchange rate of EUR 1 = USD 1.3511, and that the current liabilities of the Company amount to USD 4,913,221 (four million nine hundred and thirteen thousand two hundred and twenty-on United States Dollars) corresponding to EUR 3,636,459.92 (three million six hundred and thirty-six thousand four hundred and fifty-nine Euro and ninety-two Euro Cents) based on the exchange rate of EUR 1 = USD 1.351,1 and (ii) from a certificate of the sole director of the Company, that since the date of the balance sheet and as of 9 April 2010 no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would result in the financial statements as per 31 March 2010 becoming materially incorrect and not giving a true and fair view of the Company's situation as 9 April 2010. Subject to Luxembourg law, the closing balance sheet shall be used as the opening balance sheet of the Company as of the migration of the Company and its continuation in the Grand Duchy of Luxembourg;

(F) copies of (a) the resolutions of the Sole Shareholder of the Company referred to in item (A) above, (b) the certificate of the ultimate beneficial owner referred to in item above, (c) the closing balance sheet and certificate referred to in item above, after having been signed *ne varietur* by the holder of the power of attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes;

(G) the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver the convening notice for the Meeting;
2. approval of the transfer of the Company's registered office and place of administration from the Netherlands Antilles to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and as a result, change the Company's current nationality of the Netherlands Antilles to a company with the Luxembourgish nationality;
3. approval the continuation of the Company's legal existence in the form of a *société à responsabilité limitée* and under the name of Regina Holding S.à r.l.;
4. appointment of a new manager of the Company;
5. subsequent restatement and renumbering of the Company's articles of association (the Articles) in their entirety in order to reflect the changes resulting from the foregoing and any further amendments to the Articles in order to make them compliant with Luxembourg corporate law as of the migration of the Company and its continuation in the Grand Duchy of Luxembourg;
6. increase of the nominal share capital of the company by a nominal amount of EUR 10 (ten Euro) in order to bring the share capital from its then present amount of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euro), divided into 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) shares of the company having each a par value of EUR 1 (one Euro) each to an amount of EUR 125,010 (one hundred and twenty-five thousand and ten Euro), divided into 125,010 (one hundred and twenty-five thousand and ten) shares of the company, having each a par value of EUR 1 (one Euro);
7. subscription to and payment of the share capital increase specified above by way of a contribution in kind;
8. subsequent amendment of article 5 of the Articles to reflect the capital increase specified above; and
9. miscellaneous.

These facts having been exposed and recognised as accurate by the Meeting, the Meeting, duly represented and after deliberation, unanimously decides the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the Company's registered office and its place of administration from the Netherlands Antilles to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 2 April 2010.

Subsequent to the above, the Meeting resolves to change the Company's current nationality of the Netherlands Antilles to a company with the Luxembourgish nationality, and that such change does not affect the continuity of the legal existence of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the continuation of the Company's legal existence in the form of a private company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) and under the name of Regina Holding S.à r.l.

The Sole Shareholder further resolves to approve any allocation of amounts to a reserve as required under Luxembourg law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as sole manager of the Company for an unlimited term:  
- Luxembourg Corporation Company S.A., a public limited liability company registered with the trade and companies register under number B37.974, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to restate and renumber the Articles in their entirety in order to reflect the changes resulting from the foregoing and further amend the Articles in order to make them compliant with Luxembourg corporate law as of the migration of the Company and its continuation in Luxembourg. The new Articles will read as follows:

RESTATED ARTICLES OF REGINA HOLDING S.A R.L.

REGINA HOLDING S.A R.L.

Private company with limited liability

(Société à responsabilité limitée)

Registered office: 21, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Subscribed capital: EUR 125,000

**Definitions**

Articles means the articles of association of the Company.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 18;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) taking and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Regina Holding S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition,

development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euro) divided into 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, which are divided into:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

## **Art. 6. Shares**

### Section 1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing shareholder or a new shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

### Section 2. Share premium

In addition to the issued capital, the holders of Class A Shares are entitled to contribute any amount to a share premium account that shall be considered as share premium exclusively reserved for the holders of Class A Shares. The premium so paid by the holders of Class A Shares shall be considered as available reserve for any distribution or repayment.

The share premium may be repaid at any time upon decision of the shareholders of the Company taken by either the sole shareholder, or, as applicable, by the shareholders in a general meeting representing more than half of the share capital and at the majority of the voting shareholders. The share premium may also be distributed to the holders of Class A Shares as dividends in the conditions provided for such distribution in the present Articles.

#### Section 3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18 in any year in which the shareholder(s)' meeting resolves to make any distribution of dividends.

#### Section 4. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### Section 5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of an entire class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 7. Death, Suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 8 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of the shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in the case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he

has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager and takes place in Luxembourg. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers initiated from Luxembourg by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held in Luxembourg. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

**Art. 9. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 10. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 11. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 12. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 13. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the financial year,, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 14. Appropriation of profits, reserves.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,



- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 15. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 16. Internal auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a internal auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 17. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal share capital of the Company by a nominal amount of EUR 10 (ten Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euro), divided into 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) shares having each a par value of EUR 1 (one Euro) each to an amount of EUR 125,010 (one hundred and twenty-five thousand and ten Euro), divided into 125,010 (one hundred and twenty-five thousand and ten) shares with a par value of EUR 1 (one Euro).

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the shares as follows:

#### *Intervention - Subscription - Payments*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by way of the issue of 10 (ten) shares, divided in one Class A Share, one Class B Share, one Class C Share, one Class D Share, one Class E Share, one Class F Share, one Class G Share, one Class H Share, one Class I Share and one Class J Share, having each a par value of a EUR 1 (one Euro), and to pay them up in full by means of a contribution in kind consisting in a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of EUR 3,627,503 (three million six hundred and twenty-seven thousand five hundred and three Euro) (the Contribution in Kind).

The above Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of EUR 3,627,503 (three million six hundred and twenty-seven thousand five hundred and three Euro) shall be allocated as follows:

- to the extent of EUR 10 (ten Euro) to the nominal share capital account of the Company, and
- the remaining balance in an amount of EUR 3,627,493 (three million six hundred and twenty-seven thousand four hundred and ninety-three Euro) to the share premium account of the Company.



The valuation of the Contribution is evidenced and supported by a certificate issued by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate).

A copy of the above certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the share holding in the Company is as follows:

Shareholder	Number of shares
QMH Investments (B.V.I.) Ltd. ....	125,010
TOTAL .....	125,010

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above capital increase so that it shall henceforth state as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at EUR 125,010 (one hundred and twenty-five thousand and ten Euro) divided into 125,010 (one hundred and twenty-five thousand and ten) Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, which are divided into:

- 12,501 (twelve thousand five hundred and one) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,501 (twelve thousand five hundred and one) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,501 (twelve thousand five hundred and one) class C shares (the "Class C Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,501 (twelve thousand five hundred and one) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,501 (twelve thousand five hundred and one) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,501 (twelve thousand five hundred and one) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,501 (twelve thousand five hundred and one) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,501 (twelve thousand five hundred and one) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,501 (twelve thousand five hundred and one) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up;
- and
- 12,501 (twelve thousand five hundred and one) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law."

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000.-.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons, it is stated that, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le neuf avril,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Regina Holding N.V., une société existante et organisée sous le droit des Antilles néerlandaises, ayant son siège social à Schottegatweg Oost 44, Curaçao, Antilles Néerlandaises, immatriculée auprès du registre du commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Curaçao aux Antilles Néerlandaises sous le numéro 45844(0) (la Société).

A comparu:

QMH Investments (B.V.I.) Ltd., une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée sous le numéro 1476321 auprès du registre des sociétés (Registrar of Corporate Affairs) des Iles Vierges Britanniques (l'Actionnaire Unique),

ci-après représentée par Doris Chan, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(A) l'Actionnaire Unique a notamment décidé par résolutions du 1<sup>er</sup> avril 2010, pris devant un notaire des Antilles Néerlandaises, le transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, avec continuation de sa personnalité juridique;

(B) que toutes les 125.000 (cent vingt-cinq mille) des parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société élevé à 125.000 (cent vingt-cinq mille Euros) sont présentes et dûment représentées à l'Assemblée;

(C) l'Actionnaire Unique présent ou représenté à l'Assemblée confirme avoir été dûment averti et informé de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer des points figurant à l'ordre du jour reproduits ci-dessous;

(D) un certificat indiquant le bénéficiaire économique ultime de la Société a été mis à la disposition du notaire instrumentaire;

(E) il ressort du (i) bilan de clôture de la Société daté du 31 mars 2010 que l'actif de la Société s'élève à 10.637.542 USD (dix millions six cent trente-sept mille cinq cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis) équivalant à 7.873.245,50 EUR (sept millions huit cent soixante-treize mille deux cent quarante-cinq Euro et cinquante Cents d'Euro) sur base du taux de change de 1 EUR = 1,3511 USD, et que le passif actuel de la Société s'élève à 4.913.221 USD (quatre millions neuf cent treize mille deux cent vingt et un Dollars des Etats-Unis) équivalant à 3.636.459,92 (trois millions six cent trente-six mille quatre cent cinquante-neuf Euros et quatre-vingt-douze Cents d'Euro) sur base du taux de change de 1 EUR = 1,3511 USD, et (ii) du certificat de l'administrateur unique de la Société que, entre la date du bilan de clôture et le 9 avril 2010 aucun changement matériel dans les affaires de la Société est intervenu et dont il résulterait que les états financiers en date du 31 mars 2010 deviendrait matériellement erroné et ne traduirait plus une vue juste de la situation de la Société au 9 avril 2010. Sauf disposition contraire du droit luxembourgeois, le bilan de clôture servira de bilan d'ouverture de la Société à la date du transfert de siège social de la Société et sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg;

(F) copies (a) des résolutions de l'Actionnaire Unique de la Société mentionné au point (C) ci-dessus, (b) le certificat du bénéficiaire économique ultime mentionné au point (D) ci-dessus, (c) le bilan de clôture et le certificat mentionnés au point (E) ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement;

(G) l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(i) renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

(ii) approbation du le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société des Antilles Néerlandaises à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et, par conséquent, le changement de nationalité de la Société, actuellement des Antilles Néerlandaises, pour devenir une société de nationalité luxembourgeoise;

(iii) approbation de la continuité de la personnalité juridique de la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination Reginal Holding S.à r.l.;

(iv) nomination des membres du conseil de gérance de la Société;

(v) reformulation et renumérotation des statuts de la Société (les Statuts) dans leur intégralité afin de refléter les changements susmentionnés et toutes modifications supplémentaires rendues nécessaires pour que les Statuts soient conformes aux lois luxembourgeoises à la date du transfert du siège social de la Société et sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg; et

(vi) augmentation du capital social nominal de la Société d'un montant total de 10 EUR (dix Euros) afin d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille Euro), divisé en 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune à un montant de 125.010 EUR (cent vingt-cinq mille dix Euro), divisé en 125.010 (cent vingt-cinq mille dix) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro);

(vii) souscription et libération par l'Associé Unique de l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus au moyen d'un apport en nature;

(viii) modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus; et

(ix) divers.

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social souscrit de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation.

### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social et de l'administration centrale de la Société des Antilles Néerlandaises à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effectivité à la date du 1<sup>er</sup> avril 2010.

En conséquence, l'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société, actuellement des Antilles Néerlandaises, pour devenir une société de nationalité luxembourgeoise et que ce changement n'affecte pas la continuité de la personnalité juridique de la Société.

### Troisième résolution

L'Assemblée approuve la continuité de la personnalité juridique de la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination Regina Holding S.à r.l.

L'Assemblée approuve l'allocation à une réserve de tout montant nécessaire tel que requis par la loi luxembourgeoise.

### Quatrième résolution

L'Assemblée nomme les personnes suivantes en leur qualité de membres du conseil de gérance de la Société pour un mandat d'une durée illimitée:

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B37.974.

### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de reformuler et renuméroter les Statuts afin de répercuter les changements susmentionnés et toutes modifications supplémentaires rendues nécessaires pour que les Statuts soient conformes aux lois luxembourgeoises à la date du transfert du siège social de la Société et sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg.

Les nouveaux Statuts se liront, dans leur version française, comme suit:

#### STATUTS MODIFIES DE REGINA HOLDING S.A R.L.

REGINA HOLDING S.A R.L.

Société à responsabilité limitée

Siège Social: 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Capital Social: EUR 125.000

#### Définitions

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associé(s) auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P= réserves librement distribuables (réserves de primes d'émission incluses)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément à la Loi ou aux Statuts.

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéants et approuvé par l'assemblée générale des associé(s) sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;  
Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 18;

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Regina Holding S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), divisées en:

- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées; et

- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi.

## **Art. 6. Parts Sociales**

### Section 1. Parts Sociales

Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'associés seulement avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories dans le seul but de les annuler, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées - que ce soit à un associé existant ou à un nouvel associé - seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'associé cédant.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les associés.

### Section 2. Prime d'émission

En sus du capital social émis, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A peuvent verser tout montant sur un compte de prime d'émission qui sera considéré comme un compte de prime d'émission réservé exclusivement aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A. La prime d'émission ainsi versée par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A est considérée comme réserve disponible pour tout rachat ou distribution.

La prime d'émission peut être repayée à tout moment sur décision des associés prise par l'associé unique ou, si la Société a plusieurs associés, par décision prise en Assemblée Générale avec l'accord de la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social. La prime d'émission pourra également être distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A en tant que dividende dans les conditions prévues par les présents Statuts.

### Section 3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 18 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

### Section 4. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des associés.

### Section 5. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le gérant unique ou conseil de gestion, le cas échéant, et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s), et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi.

**Art. 7. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant et se tiendra au Luxembourg. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance initiée au Luxembourg par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 10. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 11. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.



En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 12. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 14. Distribution des bénéfices, réserves.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:



1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 15. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 16. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 17. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant nominal total de 10 EUR (dix Euros) afin d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille Euro), divisé en 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune à un montant de 125.010 EUR (cent vingt-cinq mille dix Euro), divisé en 125.010 (cent vingt-cinq mille dix) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de souscrire aux nouvelles Parts Sociales émises de la manière suivante:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représenté par l'émission de 10 (dix) parts sociales, divisées en une Part Sociale de Catégorie A, une Part Sociale de Catégorie B, une Part Sociale de Catégorie C, une Part Sociale de Catégorie D, une Part Sociale de Catégorie E, une Part Sociale de Catégorie F, une Part Sociale de Catégorie G, une Part Sociale de Catégorie H, une Part Sociale de Catégorie I et une Part Sociale de Catégorie J, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), et de la libérer au moyen d'un apport en nature correspondant à une créance détenue par l'Associé Unique à rencontre de la Société pour un montant total de 3.627.503 EUR (trois millions six cent vingt-sept mille cinq cent trois Euro) (l'Apport en Nature).

L'Apport en Nature à la Société mentionné ci-dessus d'un montant total net de 3.627.503 EUR (trois millions six cent vingt-sept mille cinq cent trois Euro) sera alloué comme suit:

- dans la limite de 10 EUR (dix Euro) au capital social nominal de la Société, et
- le montant restant d'un montant de 3.627.503 EUR (trois millions six cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt treize Euro) sur le compte de prime d'émission de la Société.

La valeur totale de l'Apport en Nature est attestée par un certificat émis par le conseils de gestion de l'Associé Unique et contresigné par le conseil de gestion de la Société (le Certificat).

Un exemplaire du Certificat susmentionné, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide, suite à l'augmentation de capital documentée ci-dessus d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est comme suit:

Associé	Nombre de Parts Sociales
QMH Investments (B.V.I.) Ltd. . . . .	125.010
TOTAL . . . . .	125.010

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications décidées dans les résolutions précédentes, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à 125.010 EUR (cent vingt-cinq mille dix euros) représenté par 125.010 (cent vingt-cinq mille dix) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), divisées en:

- 12.501 (douze mille cinq cent une) Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;

- 12.501 (douze mille cinq cent une) Parts Sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.501 (douze mille cinq cent une) Parts Sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;
- 12.501 (douze mille cinq cent une) Parts Sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.501 (douze mille cinq cent une) Parts Sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.501 (douze mille cinq cent une) Parts Sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.501 (douze mille cinq cent une) Parts Sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.501 (douze mille cinq cent une) Parts Sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.501 (douze mille cinq cent une) Parts Sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées; et
- 12.501 (douze mille cinq cent une) Parts Sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi."

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ EUR 6.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: D. CHAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16516. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010056985/837.

(100057649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

#### **A Concepts, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 145.935.

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Angelo CRAPANZANO, entrepreneur, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32, an den Strachen,

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit la résolution suivante:

#### *Unique résolution*

L'associé unique transfère le siège social vers L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains et modifie en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange."

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CRAPANZANO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17183. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010058211/28.

(100058494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

**Financière Prooftag Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010056505/13.

(100057494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**MNW Trade & Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6162 Bourglinster, 16, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 115.427.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056513/10.

(100056843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Ideologis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.639.

STATUTS

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Ludovic THIERY, ingénieur de production, né à Pompaples (Suisse) le 21 mars 1975, demeurant à L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg.

2.- Madame Silvia MAGALHAES DOS SANTOS, chargée de relations, née à Cabanelas/Vila Verde (Portugal) le 31 décembre 1978, demeurant à L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "IDEELOGIS s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de biens d'équipements pour la maison ainsi que le courtage en travaux.

Elle pourra prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières de nature mobilière ou immobilière lui permettant de réaliser son objet social. Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Ludovic THIERY, préqualifié, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
2) Madame Silvia MAGALHAES DOS SANTOS, préqualifiée, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Ludovic THIERY, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Silvia MAGALHAES DOS SANTOS, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.
- 3) Le siège social est fixé à L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THIERY, MAGALHAES DOS SANTOS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 avril 2010. Relation: CAP/2010/1281. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 avril 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010056977/129.

(100057960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**Min Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 50.412.

---

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056514/10.

(100056761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Murciélago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.866.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056515/10.

(100056959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Murciélago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.866.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056516/10.

(100056960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Murciélago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.866.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056517/10.

(100056958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Lubelstore, Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.197.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet d'une rectification:

Référence: L090127126.04

Date: 13/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010056536/14.

(100056823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Lux Management Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.230.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056519/10.

(100057303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Louvigny Participations II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 133.149.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010056520/10.

(100057316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Les Restaurants du Majestic SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9654 Schleif, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 98.288.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056521/10.

(100056777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**KPI Retail Property 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.058.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056522/10.

(100057468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**SGBTIF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.596.

---

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 mars 2010.

SGBTIF SA

Société Anonyme

Thierry BODSON / Régis MEISTER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010056540/14.

(100056821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056523/10.

(100057467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Crista Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056524/10.

(100057456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Intercoiffure Eddy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 12, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 37.602.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057859/9.

(100058112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

---

**CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.038.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. CB Richard Ellis SPE III CarryCo LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, USA, registered under number 4244213, having its principal place of business at 515 South Flower Street, 31st Floor, Los Angeles, California 90071, USA,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Paris, on 25 March 2010,

2. CB Richard Ellis Investors Inc., a corporation organized and existing under the laws of the State of California, USA, registered with the Secretary of State of the State of California under number C0863007, having its principal place of business at 515 South Flower Street, 31<sup>st</sup> Floor, Los Angeles, California 90071, USA,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Paris, on 25 March 2010,

3. CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 94323, having a share capital of ninety-three thousand two hundred euros (EUR 93,200) and its registered

office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (participating in these resolutions as of its subscription to shares in the Company),

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Paris and Luxembourg, on 31 March 2010,

4. Mr Thibault de Valence de Minardière, executive managing director, born on 18 February 1967, in Offenburg, Germany, residing at 56/58, Avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint Mandé, France,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Paris, on 12 February 2010,

5. Ms Christine Sonnier, managing director, born on 5 July 1962, in Lyon, France, residing at 42, Rue de Bellechasse, 75007 Paris, France,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Paris, on 22 February 2010,

6. Mr Damien Revon, managing director, born on 24 January 1957, in Paris, France, residing at 44, Rue Gay Lussac, 75005 Paris, France,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Paris, on 11 March 2010,

7. Mr Francois Lex, managing director, born on 1 August 1974, in Le Monétier-les-Bains, France, residing at 11, Rue Brunei, 75017 Paris, France,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Paris, on 12 February 2010,

8. Mr Olivier Crépin, director, born on 23 September 1977, in Lyon, France, residing at 9, Rue d'Alençon, 75015 Paris, France,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 25 February 2010,

9. Ms Emilie Ciuntu (maiden name: Bouthors), director, born on 15 February 1979, in Saint-Germain-en-Laye, France, residing at 74, Boulevard Saint-Michel, 75006 Paris, France,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Paris, on 24 February 2010,

10. Mr Nicolas Lutgé, director, born on 12 October 1978 in Versailles, France, residing at 3, Rue Vaugelas, 75015 Paris, France,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Paris, on 19 March 2010,

11. Mr Piergiulio Dentice di Accadia, asset manager, born on 31 May 1967 in Napoli, Italy, residing at 69, Via del Pianeta Venere, 00144 Roma, Italy,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Milan, on 24 February 2010,

12. Mr Luca Pellegrini, asset manager, born on 7 June 1974 in Tradate, Italy, residing at 11, Via Nobile, 20020 Solaro (MI), Italy,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Milan, on 15 March 2010,

13. Mr Werner Hardt, asset manager, born on 30 July 1958 in Neuwied, Germany, residing at 40, Fuhrweg, 61184 Karben, Germany,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Frankfurt, on 25 February 2010,

14. Ms Delphine Simon, asset manager, born on 14 June 1972 in Paris, France, residing at 30, rue Parent de Rosan, 75016 Paris, France,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Wiesbaden, on 22 March 2010,

15. Mr Karl Gremillet, financial controller, born on 3 April 1979 in Saint-Jean-De-Luz, France, residing at 67, Rue d'Argout, 75002 Paris, France,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Los Angeles, on 24 February 2010,

16. Ms Corinne Lepin, fund administrator, born on 8 July 1973 in Blois, France, residing at 19, Rue de la Culture, 57330 Hettange Grande, France,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 25 March 2010,

17. Mr Marc Chong Kan, financial controller, born on 24 August 1964 in Paris, France, residing at 3 Gartenstrasse, 54441 Kanzem, Germany,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in Kanzem, on 21 February 2010,

18. Ms Samantha Sudre-Roux, director, born on 27 May 1974 in Paris, France, residing at 65, Rue Raynouard, 75016 Paris, France,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 24 March 2010,

19. Mr Giles King, senior director, born on 12 November 1966 in Barnt Green, England, residing at Lodge Farm, Copyhold Lane, Cuckfield, West Sussex, RH17 5ED, United Kingdom,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in London, on 11 March 2010,

20. Mr James Clifton-Brown, director, born on 1 May 1956, in Johannesburg, South Africa, residing at Lower Church Farm, Baughurst, Basingstoke, RG26 5JY, United Kingdom,

here represented by Mr Lars Kemper, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given in London, on 25 February 2010.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are, and with respect to CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., above mentioned, will become pursuant to these resolutions, shareholders of CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 123038, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 5 December 2006, published on 27 February 2007 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 255. The articles of association were modified on 9 August 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2473.

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of two million five hundred forty-six thousand two hundred and eighty euros (EUR 2,546,280) in order to increase it from its current amount of two hundred ninety-five thousand one hundred and thirty-nine euros (EUR 295,139) up to two million eight hundred forty-one thousand four hundred and nineteen euros (EUR 2,841,419) through the issue of sixty-three million six hundred fifty-seven thousand (63,657,000) class A shares, sixty-three million six hundred fifty-seven thousand (63,657,000) class B shares, sixty-three million six hundred fifty-seven thousand (63,657,000) class C shares and sixty-three million six hundred fifty-seven thousand (63,657,000) class D shares, all the shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01), to be subscribed and paid for as follows:

- forty-one million seven hundred eighty-six thousand and three hundred (41,786,300) class A shares, forty-one million seven hundred eighty-six thousand and three hundred (41,786,300) class B shares, forty-one million seven hundred eighty-six thousand and three hundred (41,786,300) class C shares and forty-one million seven hundred eighty-six thousand and three hundred (41,786,300) class D shares to be subscribed by CB Richard Ellis SPE III CarryCo LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4244213, having its principal place of business at 515 South Flower Street, 31<sup>st</sup> Floor, Los Angeles, California 90071, USA, for the aggregate price of one million six hundred seventy-one thousand four hundred and fifty-two euros (EUR 1,671,452) corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- six million three hundred sixty-one thousand and six hundred (6,361,600) class A shares, six million three hundred sixty-one thousand and six hundred (6,361,600) class B shares, six million three hundred sixty-one thousand and six hundred (6,361,600) class C shares and six million three hundred sixty-one thousand and six hundred (6,361,600) class D shares to be subscribed by CB Richard Ellis Investors Inc., a corporation organized and existing under the laws of California, USA, registered with the Secretary of State of the State of California under number C0863007, having its principal place of business at 515 South Flower Street, 31<sup>st</sup> Floor, Los Angeles, California 90071, USA, for the aggregate price of two hundred fifty-four thousand four hundred and sixty-four euros (EUR 254,464), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- nine million one hundred eleven thousand three hundred and fifty (9,111,350) class A shares, nine million one hundred eleven thousand three hundred and fifty (9,111,350) class B shares, nine million one hundred eleven thousand three hundred and fifty (9,111,350) class C shares and nine million one hundred eleven thousand three hundred and fifty (9,111,350) class D shares to be subscribed by CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., a société à responsabilité

limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 94323, having a share capital of ninety-three thousand two hundred euros (EUR 93,200) and its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, for the aggregate price of three hundred sixty-four thousand four hundred and fifty-four euros (EUR 364,454), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- one million six hundred thousand (1,600,000) class A shares, one million six hundred thousand (1,600,000) class B shares, one million six hundred thousand (1,600,000) class C shares and one million six hundred thousand (1,600,000) class D shares to be subscribed by Mr Thibault de Valence de Minardière, executive managing director, born on 18 February 1967, in Offenburg, Germany, residing at 56/58, Avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint Mandé, France, for the price of sixty-four thousand euros (EUR 64,000), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- one million one hundred twenty-eight thousand and nine hundred (1,128,900) class A shares, one million one hundred twenty-eight thousand and nine hundred (1,128,900) class B shares, one million one hundred twenty-eight thousand and nine hundred (1,128,900) class C shares and one million one hundred twenty-eight thousand and nine hundred (1,128,900) class D shares to be subscribed by Ms Christine Sonnier, managing director, born on 5 July 1962, in Lyon, France, residing at 42, Rue de Bellechasse, 75007 Paris, France, for the price of forty-five thousand one hundred and fifty-six euros (EUR 45,156), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- one million one hundred twenty-eight thousand and nine hundred (1,128,900) class A shares, one million one hundred twenty-eight thousand and nine hundred (1,128,900) class B shares, one million one hundred twenty-eight thousand and nine hundred (1,128,900) class C shares and one million one hundred twenty-eight thousand and nine hundred (1,128,900) class D shares to be subscribed by Mr Damien Revon, managing director, born on 24 January 1957, in Paris, France, residing at 44, Rue Gay Lussac, 75005 Paris, France, for the price of forty-five thousand one hundred and fifty-six euros (EUR 45,156), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- one million eight hundred fifty-nine thousand three hundred and seventy-five (1,859,375) class A shares, one million eight hundred fifty-nine thousand three hundred and seventy-five (1,859,375) class B shares, one million eight hundred fifty-nine thousand three hundred and seventy-five (1,859,375) class C shares and one million eight hundred fifty-nine thousand three hundred and seventy-five (1,859,375) class D shares to be subscribed by Mr François Lex, managing director, born on 1 August 1974, in Le Monétier-les-Bains, France, residing at 11, Rue Brunei, 75017 Paris, France, for the price of seventy-four thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 74,375), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class A shares, one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class B shares, one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class C shares and one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class D shares to be subscribed by Ms Emilie Ciuntu (maiden name: Bouthors), director, born on 15 February 1979, in Saint-Germain-en-Laye, France, residing at 74, Boulevard Saint-Michel, 75006 Paris, France, for the price of four thousand five hundred and sixteen euros (EUR 4,516), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class A shares, one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class B shares, one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class C shares and one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class D shares to be subscribed by Mr Nicolas Lutgé, director, born on 12 October 1978 in Versailles, France, residing at 3, Rue Vaugelas, 75015 Paris, France, for the price of four thousand five hundred and sixteen euros (EUR 4,516), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class A shares, one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class B shares, one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class C shares and one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class D shares to be subscribed by Mr Luca Pellegrini, asset manager, born on 7 June 1974 in Tradate, Italy, residing at 11, Via Nobile, 20020 Solaro (MI), Italy, for the price of four thousand five hundred and sixteen euros (EUR 4,516), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class A shares, one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class B shares, one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class C shares and one hundred twelve thousand and nine hundred (112,900) class D shares to be subscribed by Mr Werner Hardt, asset manager, born on 30 July 1958 in Neuwied, Germany, residing at 40, Fuhrweg, 61184 Karben, Germany, for the price of four thousand five hundred and sixteen euros (EUR 4,516), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- thirty-nine thousand eight hundred and fifty (39,850) class A shares, thirty-nine thousand eight hundred and fifty (39,850) class B shares, thirty-nine thousand eight hundred and fifty (39,850) class C shares and thirty-nine thousand eight hundred and fifty (39,850) class D shares to be subscribed by Mr Marc Chong Kan, financial controller, born on 24 August 1964 in Paris, France, residing at 3 Gartenstrasse, 54441 Kanzem, Germany, for the price of one thousand five hundred and ninety-four euros (EUR 1,594), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital,

- one hundred five thousand and seventy-five (105,075) class A shares, one hundred five thousand and seventy-five (105,075) class B shares, one hundred five thousand and seventy-five (105,075) class C shares and one hundred five thousand and seventy-five (105,075) class D shares to be subscribed by Mr Giles King, senior director, born on 12 November 1966 in Barnt Green, England, residing at Lodge Farm, Copyhold Lane, Cuckfield, West Sussex, RH17 5ED, United Kingdom, for the price of four thousand two hundred and three euros (EUR 4,203), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital, and

- eighty-four thousand and fifty (84,050) class A shares, eighty-four thousand and fifty (84,050) class B shares, eighty-four thousand and fifty (84,050) class C shares and eighty-four thousand and fifty (84,050) class D shares to be subscribed by Mr James Clifton-Brown, director, born on 1 May 1956, in Johannesburg, South Africa, residing at Lower Church Farm, Baughurst, Basingstoke, RG26 5JY, United Kingdom, for the price of three thousand three hundred and sixty-two euros (EUR 3,362), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated entirely to the share capital.

The sixty-three million six hundred fifty-seven thousand (63,657,000) class A shares, the sixty-three million six hundred fifty-seven thousand (63,657,000) class B shares, the sixty-three million six hundred fifty-seven thousand (63,657,000) class C shares and the sixty-three million six hundred fifty-seven thousand (63,657,000) class D shares have been subscribed by the aforementioned subscribers for an aggregate price of two million five hundred forty-six thousand two hundred and eighty euros (EUR 2,546,280), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been entirely paid up by the subscribers through a contribution in cash, so that the total amount of two million five hundred forty-six thousand two hundred and eighty euros (EUR 2,546,280) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Following to this increase of the share capital, the shares in the Company will be held as follows:

Shareholder (including the shares held prior to this share capital increase)	Shares of class:			
	A	B	C	D
CB Richard Ellis SPE III CarryCo LLC . . . . .	46,429,250	46,429,250	46,429,250	46,429,250
CB Richard Ellis Investors Inc. . . . .	7,068,525	7,068,525	7,068,525	7,068,525
CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l. . . . .	9,111,350	9,111,350	9,111,350	9,111,350
Thibault de Valence de Minardière . . . . .	2,676,500	2,676,500	2,676,500	2,676,500
Christine Sonnier . . . . .	1,379,775	1,379,775	1,379,775	1,379,775
Damien Revon . . . . .	1,379,775	1,379,775	1,379,775	1,379,775
François Lex . . . . .	2,065,975	2,065,975	2,065,975	2,065,975
Olivier Crépin . . . . .	25,075	25,075	25,075	25,075
Emilie Ciuntu . . . . .	137,975	137,975	137,975	137,975
Nicolas Lutgé . . . . .	137,975	137,975	137,975	137,975
Piergiulio Dentice Di Accadia . . . . .	25,075	25,075	25,075	25,075
Luca Pellegrini . . . . .	137,975	137,975	137,975	137,975
Werner Hardt . . . . .	137,975	137,975	137,975	137,975
Delphine Simon . . . . .	25,075	25,075	25,075	25,075
Karl Gremillet . . . . .	8,850	8,850	8,850	8,850
Corinne Lepin . . . . .	8,850	8,850	8,850	8,850
Marc Chong Kan . . . . .	48,700	48,700	48,700	48,700
Samantha Sudre-Roux . . . . .	20,650	20,650	20,650	20,650
Giles King . . . . .	116,750	116,750	116,750	116,750
James Clifton-Brown . . . . .	93,400	93,400	93,400	93,400
TOTAL . . . . .	<u>71,035,475</u>	<u>71,035,475</u>	<u>71,035,475</u>	<u>71,035,475</u>

#### Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million eight hundred forty-one thousand four hundred and nineteen euros (EUR 2,841,419) represented by seventy-one million thirty-five thousand four hundred and seventy-five (71,035,475) class A shares, by seventy-one million thirty-five thousand four hundred and seventy-five (71,035,475) class B shares, by seventy-one million thirty-five thousand four hundred and seventy-five (71,035,475) class C shares and seventy-one million thirty-five thousand four hundred and seventy-five (71,035,475) class D shares, each with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The shares of class A, the shares of class B, the shares of class C and the shares of class D are collectively referred to as the "Shares" and individually a "Share".

The Company may, to the extent permitted by law, redeem its own Shares at any time.



Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Third resolution*

The shareholders decide to modify article 23 of the articles of incorporation of the Company and to amend it as follows:

" **Art. 23.** Five percent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten percent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders in accordance with these articles of association. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in accordance with these articles of association in case the funds available for distribution are sufficient.

Any distributions or payments by the Company to its shareholders, whether as repayments of principal or payment of interest on loans, dividends, considerations for redemptions of shares, liquidation proceeds or otherwise, shall be made in the following order:

(i) first, the outstanding amount of all interest and principal under loans that have been granted to the Company by its shareholders shall be paid or reimbursed; and then

(ii) any other distributions or payments may be made to the shareholders pro rata to their contributions to the share capital of the Company."

*Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,200.-.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The deed having been read to the proxy holder acting in his here above stated capacities and known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. CB Richard Ellis SPE III CarryCo LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, enregistrée au secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4244213, ayant son principal établissement au 515 South Flower Street, 31<sup>st</sup> Floor, Los Angeles, California 90071, Etas-Unis;

ici représentée par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Paris, le 25 mars 2010,

2. CB Richard Ellis Investors Inc., une société constituée et existant selon les lois de Californie, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Californie sous le numéro C0863007, ayant son principal établissement au 515 South Flower Street, 31<sup>e</sup> étage, Los Angeles, Californie 90071, Etats-Unis,

ici représentée par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Paris, le 25 mars 2010.

3. CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94323, ayant un capital social de quatre-vingt-treize mille deux cents euros (EUR 93.200) et ayant son siège social au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (participant à ces résolutions dès sa souscription à des parts sociales de la Société),

ici représentée par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Paris et Luxembourg, le 31 mars 2010.

4. M. Thibault de Valence de Minardière, directeur général exécutif, né le 18 février 1967, à Offenburg, Allemagne, demeurant au 56/58, Avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint Mandé, France,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Paris, le 12 février 2010,

5. Mme Christine Sonnier, directeur général, née le 5 juillet 1962, à Lyon, France, demeurant au 42, Rue de Bellechasse, 75007 Paris, France,

ici représentée par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Paris, le 22 février 2010,



6. M. Damien Revon, directeur général, né le 24 janvier 1957, à Paris, France, demeurant au 44, Rue Gay Lussac, 75005 Paris, France,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Paris, le 11 mars 2010,

7. M. François Lex, directeur général, né le 1<sup>er</sup> août 1974, à Le Monétier-les-Bains, France, demeurant au 11, Rue Brunei, 75017 Paris, France,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Paris, le 12 février 2010,

8. M. Olivier Crépin, directeur, né le 23 septembre 1977, à Lyon, France, demeurant au 9, Rue d'Alençon, 75015 Paris, France,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 25 février 2010,

9. Mme Emilie Ciuntu (nom de jeune fille: Bouthors), directeur, née le 15 février 1979, à Saint-Germain-en-Laye, France, demeurant au 74, Boulevard Saint-Michel, 75006 Paris, France,

ici représentée par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Paris, le 24 février 2010,

10. M. Nicolas Lutgé, directeur, né le 12 octobre 1978 à Versailles, France, demeurant au 3, Rue Vaugelas, 75015 Paris, France,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Paris, le 19 mars 2010,

11. M. Piergiulio Dentice di Accadia, gestionnaire financier, né le 31 mai 1967 à Napoli, Italie, demeurant au 69, Via del Pianeta Venere, 00144 Rome, Italie,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 24 février 2010,

12. M. Luca Pellegrini, gestionnaire financier, né le 7 juin 1974 in Tradate, Italie, demeurant au 11, Via Nobile, 20020 Solaro (MI), Italie,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Milan, le 15 mars 2010,

13. M. Werner Hardt, gestionnaire financier, né le 30 juillet 1958 à Neuwied, Allemagne, demeurant au 40, Fuhrweg, 61184 Karben, Allemagne,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Francfort, le 25 février 2010,

14. Mme Delphine Simon, gestionnaire financier, née le 14 juin 1972 à Paris, France, demeurant au 30, rue Parent de Rosan, 75016 Paris, France,

ici représentée par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Wiesbaden, le 22 mars 2010,

15. M. Karl Gremillet, contrôleur de la gestion financière, né le 3 avril 1979 à Saint-Jean-De-Luz, France, demeurant au 67, Rue d'Argout, 75002 Paris, France,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Los Angeles, le 24 février 2010,

16. Mme Corinne Lepin, gestionnaire de fonds, née le 8 juillet 1973 à Blois, France, demeurant au 19, Rue de la Culture, 57330 Hettange Grande, France,

ici représentée par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 mars 2010,

17. M. Marc Chong Kan, contrôleur de gestion financière, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant au 3 Gartenstrasse, 54441 Kanzem, Allemagne,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Kanzem, le 21 février 2010,

18. Mme Samantha Sudre-Roux, directeur, née le 27 mai 1974 à Paris, France, demeurant au 65, Rue Raynouard, 75016 Paris, France,

ici représentée par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 24 mars 2010,

19. M. Giles King, directeur, né le 12 novembre 1966 à Barnt Green, Grande-Bretagne, demeurant au Lodge Farm, Copyhold Lane, Cuckfield, West Sussex, RH17 5ED, Grande-Bretagne,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Londres, le 11 mars 2010,

20. M. James Clifton-Brown, directeur, né le 1<sup>er</sup> mai 1956 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant au Lower Church Farm, Baughurst, Basingstoke, RG26 5JY, Grande-Bretagne,

ici représenté par M. Lars Kemper, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé comprenant un bulletin de souscription donnée à Londres, le 25 février 2010.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont, et en ce qui concerne CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., ci-dessus mentionnée, sera conformément à ces résolutions, les associés de CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123038, ayant son siège social au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 décembre 2006, publié le 27 février 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 255. Les statuts ont été amendés le 9 août 2007 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2473.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent quarante-six mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 2.546.280) afin de le porter de sa valeur actuelle de deux cent quatre-vingt quinze mille cent trente-neuf euros (EUR 295.139) à deux millions huit cent quarante et un mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 2.841.419) par l'émission de soixante-trois millions six cent cinquante-sept mille (63.657.000) parts sociales de classe A, soixante-trois millions six cent cinquante-sept mille (63.657.000) parts sociales de classe B, soixante-trois millions six cent cinquante-sept mille (63.657.000) parts sociales de classe C et soixante-trois millions six cent cinquante-sept mille (63.657.000) parts sociales de classe D, toutes les parts sociales avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, souscrites et payées de la façon suivante:

- quarante et un millions sept cent quatre-vingt-six mille trois cents (41.786.300) parts sociales de classe A, quarante et un millions sept cent quatre-vingt-six mille trois cents (41.786.300) parts sociales de classe B, quarante et un millions sept cent quatre-vingt-six mille trois cents (41.786.300) parts sociales de classe C et quarante et un millions sept cent quatre-vingt-six mille trois cents (41.786.300) parts sociales de classe D par CB Richard Ellis SPE III CarryCo LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat de lois de Delaware, Etats-Unis, enregistrée au secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4244213, ayant son principal établissement au 515 South Flower Street, 31<sup>st</sup> Floor, California 90071, Etats-Unis, pour le prix total d'un million six cent soixante et onze mille quatre cent cinquante-deux euros (EUR 1.671.452), correspondant à la valeur nominale de telles parts sociales et devant être allouées entièrement au capital social,

- six millions trois cent soixante et un mille six cents (6.361.600) parts sociales de classe A, six millions trois cent soixante et un mille six cents (6.361.600) parts sociales de classe B, six millions trois cent soixante et un mille six cents (6.361.600) parts sociales de classe C et six millions trois cent soixante et un mille six cents (6.361.600) parts sociales de classe D par CB Richard Ellis Investors Inc., une société constituée et existant selon les lois de Californie, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Californie sous le numéro C0863007, ayant son principal établissement au 515 South Flower Street, 31<sup>e</sup> étage, Los Angeles, Californie 90071, Etats-Unis, pour le prix total de deux cent cinquante-quatre mille quatre cent soixante-quatre euros (EUR 254.464), correspondant à la valeur nominale de telles parts sociales et devant être allouées entièrement au capital social,

- neuf millions cent onze mille trois cent cinquante (9.111.350) parts sociales de classe A, neuf millions cent onze mille trois cent cinquante (9.111.350) parts sociales de classe B, neuf millions cent onze mille trois cent cinquante (9.111.350) parts sociales de classe C et neuf millions cent onze mille trois cent cinquante (9.111.350) parts sociales de classe D par CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94323, ayant un capital social de quatre-vingt-treize mille deux cents euros (EUR 93.200) et ayant son siège social au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour le prix total de trois cent soixante-quatre mille quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 364.454), correspondant à la valeur nominale de telles parts sociales et devant être allouées entièrement au capital social,

- un million six cent mille (1.600.000) parts sociales de classe A, un million six cent mille (1.600.000) parts sociales de classe B, un million six cent mille (1.600.000) parts sociales de classe C et un million six cent mille (1.600.000) parts sociales de classe D par M. Thibault de Valence de Minardière, directeur général exécutif, né le 18 février 1967, à Offenbourg, Allemagne, demeurant au 56/58, Avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint Mandé, France, pour le prix de soixante-quatre mille euros (EUR 64.000), correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées entièrement au capital social,

- un million cent vingt-huit mille neuf cents (1.128.900) parts sociales de classe A, un million cent vingt-huit mille neuf cents (1.128.900) parts sociales de classe B, un million cent vingt-huit mille neuf cents (1.128.900) parts sociales de classe

C et un million cent vingt-huit mille neuf cents (1.128.900) parts sociales de classe D par Mme Christine Sonnier, directeur général, née le 5 juillet 1962, à Lyon, France, demeurant au 42, Rue de Bellechasse, 75007 Paris, France, pour le prix de quarante-cinq mille cent cinquante-six euros (EUR 45.156), correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées entièrement au capital social,

- un million cent vingt huit mille neuf cents (1.128.900) parts sociales de classe A, un million cent vingt huit mille neuf cents (1.128.900) parts sociales de classe B, un million cent vingt huit mille neuf cents (1.128.900) parts sociales de classe C et un million cent vingt huit mille neuf cents (1.128.900) parts sociales de classe D par M. Damien Revon, directeur général, né le 24 janvier 1957, à Paris, France, demeurant au 44, Rue Gay Lussac, 75005 Paris, France, pour le prix de quarante-cinq mille cent cinquante-six euros (EUR 45.156), correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées entièrement au capital social,

- un million huit cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze (1.859.375) parts sociales de classe A, un million huit cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze (1.859.375) parts sociales de classe B, un million huit cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze (1.859.375) parts sociales de classe C et un million huit cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze (1.859.375) parts sociales de classe D par M. François Lex, directeur général, né le 1<sup>er</sup> août 1974, à Le Monétier-les-Bains, France, demeurant au 11, Rue Brunei, 75017 Paris, France, pour le prix de soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 74.375), correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées entièrement au capital social,

- cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe A, cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe B, cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe C et cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe D par Mme Emilie Ciuntu (nom de jeune fille: Bouthors), directeur, née le 15 février 1979, à Saint-Germain-en-Laye, France, demeurant au 74, Boulevard Saint-Michel, 75006 Paris, France, pour le prix de quatre mille cinq cent seize euros (EUR 4.516), correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées entièrement au capital social,

- cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe A, cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe B, cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe C et cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe D par M. Nicolas Lutgé, directeur, né le 12 octobre 1978 à Versailles, France, demeurant au 3, Rue Vaugelas, 75015 Paris, France, pour le prix de quatre mille cinq cent seize euros (EUR 4.516), correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées entièrement au capital social,

- cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe A, cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe B, cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe C et cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe D par M. Luca Pellegrini, gestionnaire financier, né le 7 juin 1974 in Tradate, Italie, demeurant au 11, Via Nobile, 20020 Solaro (MI), Italie, pour le prix de quatre mille cinq cent seize euros (EUR 4.516), correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées entièrement au capital social,

- cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe A, cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe B, cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe C et cent douze mille neuf cents (112.900) parts sociales de classe D par M. Werner Hardt, gestionnaire financier, né le 30 juillet 1958 à Neuwied, Allemagne, demeurant au 40, Fuhrweg, 61184 Karben, Allemagne, pour le prix de quatre mille cinq cent seize euros (EUR 4.516), correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées entièrement au capital social,

- trente neuf mille huit cent cinquante (39.850) parts sociales de classe A, trente neuf mille huit cent cinquante (39.850) parts sociales de classe B, trente neuf mille huit cent cinquante (39.850) parts sociales de classe C et trente neuf mille huit cent cinquante (39.850) parts sociales de classe D par M. Marc Chong Kan, contrôleur de gestion financière, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant au 3 Gartenstrasse, 54441 Kanzem, Allemagne, pour le prix de mille cinq cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 1.594), correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées entièrement au capital social,

- cent cinq mille soixante-quinze (105.075) parts sociales de classe A, cent cinq mille soixante-quinze (105.075) parts sociales de classe B, cent cinq mille soixante-quinze (105.075) parts sociales de classe C et cent cinq mille soixante-quinze (105.075) parts sociales de classe D par M. Giles King, directeur, né le 12 novembre 1966 à Barnt Green, Grande-Bretagne, demeurant au Lodge Farm, Copyhold Lane, Cuckfield, West Sussex, RH17 5ED, Grande-Bretagne, pour le prix de quatre mille deux cent trois euros (EUR 4.203), correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées entièrement au capital social, et

- quatre-vingt-quatre mille cinquante (84.050) parts sociales de classe A, quatre-vingt-quatre mille cinquante (84.050) parts sociales de classe B, quatre-vingt-quatre mille cinquante (84.050) parts sociales de classe C et quatre-vingt-quatre mille cinquante (84.050) parts sociales de classe D par M. James Clifton-Brown, directeur, né le 1<sup>er</sup> mai 1956 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant au Lower Church Farm, Baughurst, Basingstoke, RG26 5JY, Grande-Bretagne, pour le prix de trois mille trois cent soixante-deux euros (EUR 3.362), correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées entièrement au capital social.

Les soixante-trois millions six cent cinquante-sept mille (63.657.000) parts sociales de classe A, les soixante-trois millions six cent cinquante-sept mille (63.657.000) parts sociales de classe B, les soixante-trois millions six cent cinquante-sept mille (63.657.000) parts sociales de classe C et les soixante-trois millions six cent cinquante-sept mille (63.657.000) parts sociales de classe D ont été souscrites par les souscripteurs susvisés pour un prix total de deux millions cinq cent

quarante-six mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 2.546.280) correspondant à la valeur nominale de telles parts et devant être allouées au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par les souscripteurs par un apport en espèces, de sorte que le montant total de deux millions cinq cent quarante-six mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 2.546.280) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Suite à l'augmentation du capital de la Société, les parts sociales dans la Société seront détenues de la manière suivante:

Associés (incluant les parts sociales détenues avant cette augmentation de capital)	Parts de classe:			
	A	B	C	D
CB Richard Ellis SPE III CarryCo LLC . . . . .	46.429.250	46.429.250	46.429.250	46.429.250
CB Richard Ellis Investors Inc. . . . .	7.068.525	7.068.525	7.068.525	7.068.525
CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l. . . . .	9.111.350	9.111.350	9.111.350	9.111.350
Thibault de Valence de Minardière . . . . .	2.676.500	2.676.500	2.676.500	2.676.500
Christine Sonnier . . . . .	1.379.775	1.379.775	1.379.775	1.379.775
Damien Revon . . . . .	1.379.775	1.379.775	1.379.775	1.379.775
François Lex . . . . .	2.065.975	2.065.975	2.065.975	2.065.975
Olivier Crépin . . . . .	25.075	25.075	25.075	25.075
Emilie Ciuntu . . . . .	137.975	137.975	137.975	137.975
Nicolas Lutgé . . . . .	137.975	137.975	137.975	137.975
Piergiulio Dentice Di Accadia . . . . .	25.075	25.075	25.075	25.075
Luca Pellegrini . . . . .	137.975	137.975	137.975	137.975
Werner Hardt . . . . .	137.975	137.975	137.975	137.975
Delphine Simon . . . . .	25.075	25.075	25.075	25.075
Karl Gremillet . . . . .	8.850	8.850	8.850	8.850
Corinne Lepin . . . . .	8.850	8.850	8.850	8.850
Marc Chong Kan . . . . .	48.700	48.700	48.700	48.700
Samantha Sudre-Roux . . . . .	20.650	20.650	20.650	20.650
Giles King . . . . .	116.750	116.750	116.750	116.750
James Clifton-Brown . . . . .	93.400	93.400	93.400	93.400
TOTAL . . . . .	71.035.475	71.035.475	71.035.475	71.035.475

#### Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions huit cent quarante et un mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 2.841.419) représentés par soixante et onze millions trente-cinq mille quatre cent soixante-quinze (71.035.475) parts sociales de classe A, onze millions trente-cinq mille quatre cent soixante-quinze (71.035.475) parts sociales de classe B, onze millions trente-cinq mille quatre cent soixante-quinze (71.035.475) parts sociales de classe C, et onze millions trente-cinq mille quatre cent soixante-quinze (71.035.475) parts sociales de classe D, d'une valeur nominale d'un cent (0,01) chacune.

Les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C et parts sociales de classe D sont ci-après collectivement dénommée les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale".

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à tout moment, dans les limites de ce qui est permis par la Loi.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

#### Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 23 des statuts de la Société et d'amender cet article comme suit:

" **Art. 23.** Cinq pourcents (5%) du profit net sont mis de côté pour constituer la réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve soit de dix pourcents (10%) du capital social. Le surplus pourra être utilisé librement par les associés dans le respect des présents statuts. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des présents statuts sous réserve que les fonds disponibles pour distribution soient suffisants.

Toutes distributions ou paiements par la Société à ses associés, soit comme repaiement du principal ou paiement des intérêts sur des prêts, dividendes, paiements dus au titre de rachats de parts sociales ou produits de liquidation ou autres, seront faits dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, le montant de tous intérêts et tout principal en suspens en vertu de prêts accordés à la Société par ses associés devront être payés ou remboursés; et ensuite

(ii) toute autre distribution ou paiement pourra être faite aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société."

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à EUR 3.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire, agissant en cette qualité comme dit ci-avant et connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KEMPER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2010. Relation: LAC/2010/16250. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010058249/551.

(100058344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

#### **Morumbi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 120.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057842/10.

(100058139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

#### **CD&R Osprey Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 4.109,88.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.417.

En date du 24 février 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Jonathan Robert Olsen, avec adresse au KTT22 Olw Surrey, Royaume-Uni, a cédé 19 500 parts sociales de catégorie A à CDR Osprey (Cayman) GP Limited, avec siège social au Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Cayman, qui les acquiert.

- l'associé Simon Christopher Duncan Hosking, avec adresse au Pickhurst Road, GU8 4YD Surrey, Royaume-Uni, a cédé 7 800 parts sociales de catégorie A à CDR Osprey (Cayman) GP Limited, précité, qui les acquiert.

- l'associé Andrew David Hulme, avec adresse au 15, Woodside Lane Fixby, HD2 2HA Yorkshire, Royaume-Uni, a cédé 6 500 parts sociales de catégorie A à CDR Osprey (Cayman) GP Limited, précité, qui les acquiert.

- l'associé Paul Edwin Bradbury, avec adresse au 75, The Foothpath, CB23 7PX Cambridge, Royaume-Uni, a cédé 3 900 parts sociales de catégorie A à CDR Osprey (Cayman) GP Limited, précité, qui les acquiert.

- l'associé CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., avec siège social au Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Cayman, a cédé 1 part sociale de catégorie B à David A. Novak, avec adresse au Cleveland House, 33 King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, qui l'acquiert.

- l'associé CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., précité, a cédé 1 part sociale de catégorie B à Michael G. Babiarz, avec adresse au 375 Park Avenue, 18<sup>th</sup> Floor, NY 10152 New-York, Etats-Unis, qui l'acquiert.

- l'associé CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., précité, a cédé 1 part sociale de catégorie B à Manfred Kindle, avec adresse au Cleveland House, 33 King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, qui l'acquiert.

- l'associé CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., précité, a cédé 1 part sociale de catégorie B à CDR Osprey (Cayman) Co-Invest Limited, avec siège social au Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Cayman, qui l'acquiert.

- l'associé CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., précité, a cédé 1 part sociale de catégorie B à CDR Osprey (Cayman) GP Limited, avec siège social au Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Cayman, qui l'acquiert.



En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- EES Trustees International Limited, avec siège social au Hilgrove Street, JE1 1ES St Hélier, Jersey, détient 33 000 parts sociales de catégorie A et 4 452 parts sociales de catégorie B dans la société

- Jonathan Robert Olsen, précité, détient 25 500 parts sociales de catégorie A et 5 041 parts sociales de catégorie B dans la société

- Simon Christopher Duncan Hosking, précité, détient 10 200 parts sociales de catégorie A et 2 017 parts sociales de catégorie B dans la société

- Andrew David Hulme, précité, détient 8 500 parts sociales de catégorie A et 2 564 parts sociales de catégorie B dans la société

- Paul Edwin Bradbury, précité, détient 5 100 parts sociales de catégorie A et 1 008 parts sociales de catégorie B dans la société

- CDR Osprey (Cayman) GP Limited, précité, détient 37 700 parts sociales de catégorie A et 1 part sociale de catégorie B dans la société

- CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., précité, détient 275 901 parts sociales de catégorie B dans la société

- David A. Novak, précité, détient 1 part sociale de catégorie B dans la société

- Michael G. Babiarz, précité, détient 1 part sociale de catégorie B dans la société

- Manfred Kindle, précité, détient 1 part sociale de catégorie B dans la société

- CDR Osprey (Cayman) Co-Invest Limited, précité, détient 1 part sociale de catégorie B dans la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010058248/49.

(100058864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

---

### **Minerva Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 23.352.

Le Bilan et l'affectation aux résultats au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MINERVA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010054365/13.

(100068856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

### **Occam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 55.816.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Geiben / Mathis Hengel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010054377/13.

(100068864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---